|  |  |
| --- | --- |
| **Scénario 1** | |
| Dissolution des entités cantonales au profit d’une association romande comportant des sections cantonales. **Structure centralisée.** | |
| L’idée est de rassembler chaque entité cantonale dans une nouvelle structure.  Ce scenario implique une nouvelle définition (redéfinition) de l’entité romande (lui donner un nom, une valeur légale, etc.).  Une fois les associations cantonales dissoutes, chaque personne aura la liberté/possibilité d’adhérer ou non à la nouvelle structure romande. | |
| Comité composé des membres des différents comités cantonaux actuels.  Les sections cantonales persisteraient sous forme **d’antennes cantonales** représentatives des différentes réalités locales.  À chaque rencontre, la présence de minimum un membre par antenne cantonale serait requise.  Une image contenant périphérique  Description générée automatiquement  Le comité pourrait s’organiser sous forme de regroupements de travail / de commissions que nous pouvons imaginer **par thématiques** telles que :  Structure romande centralisée    **Commission formation**  → mise en place de formations/conférences à l’échelle romande, soin du réseau systémique, etc.  **Commission communication**  → communication des événements, recrutement de membres au sein des institutions de formation en systémique, identité visuelle, mise à jour du site web, etc.  **Commission événementiel**  → organisation de rencontres entre systémicien.nes sous forme d’afterworks dans différents cantons, d’intervisions systémiques interdisciplinaires, etc.  **Commission de réflexion**  → sur l’actualité du paysage systémique romand, valorisation de la recherche dans le domaine de la systémique, représentation de la pensée systémique face à des enjeux politiques et éthiques, possibilité d’organiser des supervisions systémiques au sein d’institutions mandatrices, etc. | |
| A partir d’un point de vue cantonal | |
| **Avantages** | **Inconvénients** |
| * Organisationnel, en allégeant les doublons : un seul comité, un seul site internet, une seule gestion des membres * Réalités cantonales toujours représentées, non plus par des associations en tant que telle mais sous forme d’antennes cantonales (=comités cantonaux actuels persistent leurs collaborations respectives) | * Risque de perte identitaire (changement de nom, délocalisation) et/ou d’appartenance * Risque de perte de la proximité avec le terrain * Risque de perdre la richesse du tissu des partenariats cantonaux, des liens construits. * Risque de disparition d’une instance pouvant porter et défendre les particularités cantonales (locales) * Redéfinition des regroupements cantonaux. Structure plus informelle au sein des antennes cantonales qui nécessitera de prendre soin des liens entre les membres des comités cantonaux actuels afin de garantir la vie locale et l’adhésion de nouveaux membres. * Risque de difficultés à trouver des représentants de chaque canton en vue d’entretenir la collaboration intercantonale et maintenir une représentativité cantonale homogène |
| A partir d’un point de vue romand | |
| **Avantages** | **Inconvénients** |
| * Centralisation simplifiant les dimensions organisationnelles et administratives (une seule gestion de site et des membres) * Suppression des doublons avec les associations cantonales (plus qu’une AG, une caisse, un comité, etc.) * Peut favoriser l’appartenance régionale (de par l’ouverture des « frontières » cantonales) * Le fait d’avoir une seule association centralisée peut renforcer son importance et faciliter sa visibilité au niveau cantonal, fédéral et européen (EFTA) * Dissolution d’un niveau hiérarchique chronophage, ce qui peut favoriser une logique horizontale où chaque acteur a un rôle complémentaire (vs redondant = risque de compétitivité) * Possibilité d’envoyer un membre représentant de chaque antenne cantonale au comité de la structure alternative (économie d’énergie). * Augmentation des ressources « humaines » en imaginant par exemple une co-présidence et un comité avec plus de membres pour alléger la charge organisationnelle (= intelligence collective et concentration des forces) * Communication vers l’extérieur facilitée, ce qui permet dans un deuxième temps une meilleure centralisation et transmission des informations au reste des membres (un seul site web, un seul nom d’association) * Les adhérents sont membres d’une seule association ce qui peut renforcer le sentiment d’appartenance et faciliter la visibilité des activités sur tout le territoire romand | * Professionnalisation (secrétariat-comptable). En effet, cela impliquera sûrement la professionnalisation partielle d’un ou deux postes au sein de la structure alternative pour garantir une gestion administrative optimale * Organisation du comité (déplacements, lieu, représentativité) * Plus grande gestion des ressources humaines (par le fait d’être plus nombreux, plus grosse entité à gérer) * Risque que l’AG ne regroupe qu’un faible nombre de personnes ce qui peut questionner et entraver la représentativité des décisions * Risque de perdre l’énergie cantonale et locale émanant principalement des liens de proximité * Les différentes sensibilités cantonales risquent de se perdre ou en tout cas d’être moins facilement représentables qu’à l’heure actuelle de par un risque de méconnaissance des particularités spécificités locales. |

Résistances possibles :

Rupture avec l’histoire cantonale - de tout ce qui a été construit.

Perte de ce qui a été construit, deuil à faire

Remarques : que resterait-il à chaque canton, en tant que tel ?

Si cette piste est suivie, il s’agira alors d’approfondir les pistes réflexives suivantes :

* Comment vont se vivre les liens moins structurés sur le plan organisationnel des membres au niveau cantonal ?
* Quelles nouvelles formes organisationnelles (moins formelles dans ce cas de figure-ci si les associations cantonales sont dissolues) peut-on ou doit-on imaginer afin de permettre la continuité de l’implication locale des membres des différents comités cantonaux ?
* Comment favoriser/soutenir/privilégier le développement de nouveaux liens informels au niveau cantonal ?
* Comment la présence régionale, cantonale, identitaire, va-t-elle pouvoir s’exprimer au sein de l’association romande ?

Il serait indiqué de « baptiser » cette association romande avec un nouveau nom qui permet de faire facilement le lien avec la systémique (tel que c’est le cas pour certains noms d’associations tels que « Sistemica » ou « Systemis »).

|  |  |
| --- | --- |
| **Scénario 2** | |
| Dissolution de l’ASTHEFIS avec maintien des relations au niveau romand par la nomination de représentants cantonaux établis par les statuts de chaque association. **Structure participative** | |
| Ce scenario suppose le maintien des Associations Cantonales  Dans ce cas de figure, il importe de mettre en œuvre et de favoriser la concertation, la synergie interrégionale. À cette fin, des rencontres régulières entres des membres du comité de chaque AC et/ou leurs présidents sont vivement recommandées. | |
| Une image contenant périphérique  Description générée automatiquement | |
| A partir d’un point de vue cantonal | |
| **Avantages** | **Inconvénients** |
| * Réduction des coûts * Allégement des démarches administratives - diminution de la contrainte de transmettre et de rendre des comptes * Fin de l’Assemblée des délégués Asthefis * Maintien d’une proximité avec le terrain et   respect des singularités cantonales   * Sentiment d’appartenance cantonale * Besoins cantonaux mieux pris en compte * Plus grande flexibilité : liberté et autonomie de gestion et de choix, plus grande marge de manœuvre * Indépendances et autonomie financière * Plus (+) de liens intercantonaux * Liens intercantonaux possiblement facilités | * Appartenance limitée au canton * Absence d’une « faîtière » pouvant être rassembleuse au niveau romand * Risque d’isolement par rapport aux autres cantons, et au reste de la Suisse * Risque de perte de liens * Moins de poids pour des reconnaissances, affaiblissement * Affaiblissement de la représentativité du fait de la taille des associations cantonales * Perte des subventionnements Asthefis pour des projets particuliers cantonaux |
| A partir d’un point de vue romand : | |
| **Avantages** | **Inconvénients** |
| * Disparition d’une logistique lourde, infrastructure plus légère * Abandon des tâches de validation de titres * Focalisation sur la mission de base : promouvoir la pensée systémique au-delà de tout corporatisme professionnel | * Risque de perte de liens * Perte d’une structure globale, pouvant représenter la systémique en Suisse et en Europe (EFTA) * Perte d’une grande force de la communauté par le nombre d’adhérents, perte de représentativité * Manque de communication, plus grand risque de redondances des activités proposées et perte de cohérence globale régionale * Défaut d’appartenance régionale * Risque de perdre le contact avec l’EFTA * Perte d’une force de représentativité internationale * Redondance des mécanismes de gestion (5 comités) |

Remarques

* La collaboration intercantonale ne pourrait être constitué QUE de délégués de chaque canton, qui constituerait une Assemblée des Délégués.
* La collaboration intercantonale est mise en œuvre par des représentants de chaque canton, qui constituent une « assemblée des représentants ».
* La question du lien avec l’EFTA (NFTO – Chambre des Organisation Nationales de Thérapie de Famille = Bureau des associations nationales) est à clarifier.

Questions

* Chaque AC pourrait-elle adhérer à Sistemica ?
* Entre-t-il dans le cadre juridique de l’EFTA que Sistemica – organisation suisse -représente les AC, canton par canton dans notre cas particulier ?

Attention à la structure de l’EFTA qui ne reconnaît que des associations nationales !

* La Reconnaissance des titres ? Qu’en sera-t-il ?

|  |  |
| --- | --- |
| **Scénario 3** | |
| Maintien de l’ASTHEFIS et des associations cantonales avec redéfinition des fonctions, missions et rôles des cantons et de l’ASTHEFIS. **Structure confédérale** | |
| Ce scénario suppose une redéfinition du **lien** entre les 6 associations (missions, activités, compétences, etc.)  L’ASTHEFIS pourrait être une plateforme activant la circulation, la synergie entre les AC  (associations cantonales).  L’ASTHEFIS serait au service des AC plutôt que centrée sur elle-même. | |
| Une image contenant horloge  Description générée automatiquement | |
| A partir d’un point de vue cantonal | |
| **Avantages** | **Inconvénients** |
| * Clarification des rôles et missions * Mise en commun de certains éléments logistiques : site informatique commun * Mise en commun d’une réserve financière pour projets collectifs * Bénéficie d’une faîtière pouvant être rassembleuse et représentative au niveau national et européen * Maintien des liens, partenaires et de la liberté actuelle * Identité et appartenance préservées * Poursuite et continuation de ce qui fonctionne dans chaque entité | * Maintien d’un dispositif lourd, risque d’actions redondantes : région-cantons,   redondance administrative des deux niveaux associatifs, notamment par les exigences légales, (Assemblée des délégués, comité, Présidence, etc.)   * Coûts élevés pour un risque de peu de prestations * Organisation hiérarchisée   Articulation avec le niveau romand restant à redéfinir   * Lenteur et impression de faire du sur place et de tout devoir redéfinir pour repartir à zéro |
| A partir d’un point de vue romand : | |
| **Avantages** | **Inconvénients** |
| * Clarification des rôles et missions * Suppression des doublons * Maintien d’un système prenant en compte la région et les cantons * Maintien de la double appartenance * Mise en évidence régionale de la systémique * Représentation au niveau Suisse et européen * Maintien d’une faîtière qui rassemble * Plus de visibilité, de représentativité et de crédibilité au niveau suisse et européen * meilleure collaboration par une   complémentarité des niveaux | * Trouver des candidats pour le comité * Distance géographique entre les membres du comité * Investissement en temps important : déplacements, séances. (membres s’investissant à la fois dans le canton et dans la région) * Infrastructure lourde * Risque de limiter la réflexion au niveau de la forme et non du fond * Risque d’éloignement des réalités et problématiques régionales et difficultés à défendre les spécificités locales * Maintien de la lourdeur et de la redondance administrative des deux niveaux associatifs, notamment par les exigences légales * Risque de lenteur, de faire du sur place et de tout devoir redéfinir pour repartir à zéro * Double structure à gérer * Risque de dispersion * Risque de redondances, de doublons avec les associations cantonales |

Résistance possible : risque de rester dans une certaine inertie et de tomber dans le scénario 4.

Remarques : gros travail des redéfinitions des missions, des tâches de chacun

Il faudrait également redéfinir la mission de l’Asthefis afin que, quel que soit le scénario retenu, sa mise en œuvre soit en phase avec l’évolution sociétale.